

2015, Carte d'identité de la MSA

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France avec près de 27,7 milliards de prestations versées pour 5,4 millions de bénéficiaires. Elle gère la protection sociale de façon globale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social en complément de la couverture légale. La MSA couvre l'ensemble de la population agricole et leurs ayants droit : non-salariés (exploitants, employeurs de main-d'œuvre) et salariés (de la production, de la transformation ou des services).

Une protection sociale globale

La MSA – Mutualité sociale agricole – accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie. Elle est leur interlocuteur unique et gère leur protection sociale de façon globale.

Elle leur verse toutes les prestations auxquelles ils ont droit : prestations familiales, santé, retraite... et elle assure également le recouvrement des cotisations. Au-delà de la couverture légale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social. C'est le seul régime de sécurité sociale qui prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette organisation en guichet unique facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet aux caisses de mieux les connaître et de leur proposer une prise en charge personnalisée et adaptée à leur situation.

En outre, acteur reconnu sur les territoires, la MSA met en œuvre diverses offres et services accessibles à l'ensemble des populations rurales et qui viennent compléter la protection sociale et créer de l'animation et du lien social dans le monde rural.

Une représentation démocratique

La MSA dispose d'un lien particulièrement fort avec ses adhérents qui élisent tous les cinq ans 24 000 délégués cantonaux.

Sur le terrain, ces élus, issus de toutes les composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs –, jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. Et c'est parmi eux que sont désignés les administrateurs des 35 caisses MSA, ainsi que ceux de la CCMSA.

Au sein des conseils d'administration, ils veillent à l'application des politiques institutionnelles et fixent les orientations de gestion. Ce mode de gouvernance vise à concilier responsabilité collective et capacité d'initiative locale. Ce système est la concrétisation des valeurs du mutualisme qui repose sur trois piliers : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale.

Les effectifs de la MSA

16 500 salariés, dont 980 travailleurs sociaux, 660 médecins, dentistes et infirmiers, 260 conseillers en prévention.

CCMSA - Direction de la communication et de l'information

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

Géraldine Vieuille

Tél. : 01 41 63 72 41

www.msa.fr

Service de Presse

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Twitter : @rp.msa



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

5,4

MILLIONS

c'est le nombre de personnes bénéficiant aujourd'hui d'une prestation servie par la MSA. Qu'elles soient actives salariées ou non-salariées, ayants droit, retraitées..., elles sont protégées en maladie ou bénéficiaires d'un avantage de retraite.

Radioscopie du monde agricole et rural à travers les principaux chiffres de la protection sociale.

La protection sociale agricole en chiffres

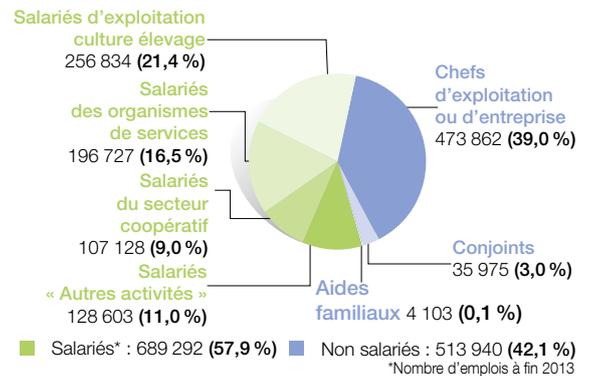
1,2

MILLION D'ACTIFS AGRICOLES AU 1^{ER} JANVIER 2014 EN MÉTROPOLE

Le nombre d'actifs non-salariés agricoles s'élève à 513 940 personnes. Le nombre d'emplois salariés est de 689 292.

EN 2013, POURSUITE DU REGAIN D'ACTIVITÉ DU SALARIAT AGRICOLE AMORCÉ EN 2012

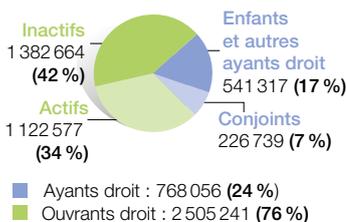
- 196 095 établissements employeurs en 2013 (+ 0,1 %)
- 146 082 exploitations en culture-élevage (+ 0,5 %)
- 7 082 organismes de services (- 0,8 %)
- 4 832 coopératives (- 1,0 %)
- 38 099 entreprises connexes (- 1,3 %)
- 2,1 millions de contrats (+ 4,1%)
- 1,3 milliard d'heures de travail (+ 1,4%)



LA COUVERTURE MALADIE

3,3 millions de personnes protégées en maladie au 1^{er} juillet 2014.

2,5 millions d'assurés ou ouvrants droit (dont 1,1 million d'actifs cotisants et 1,4 million d'inactifs - retraités, chômeurs indemnisés, invalides non cotisants...). Les ayants droit représentent 768 056 personnes, dont 70 % d'enfants.



LES PRESTATIONS SOCIALES

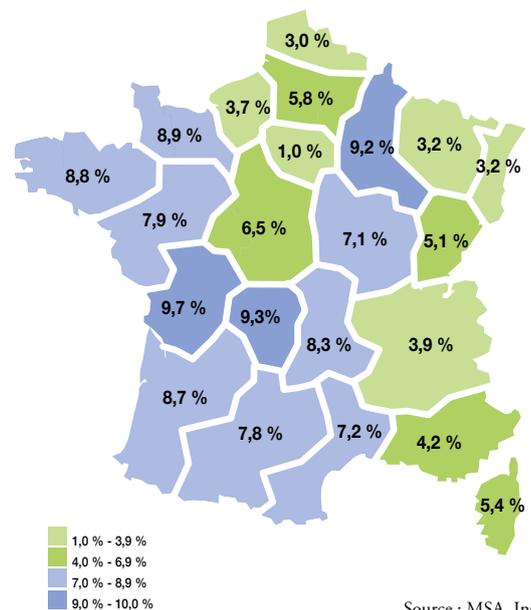
27,7 milliards d'euros c'est le montant des prestations sociales versées en 2014 ; plus de la moitié concerne la retraite.

Les prestations servies progressent de 1,1 % par rapport à 2013. Cette croissance est portée en grande partie par celle du montant des dépenses de la branche maladie dans les deux régimes agricoles et, dans une moindre mesure, par la hausse des versements au titre de la branche retraite complémentaire obligatoire (RCO) pour les non-salariés.

En revanche, le recul des dépenses de la branche retraite dans les deux régimes, et plus particulièrement pour les non-salariés agricoles, pèse sur l'évolution du montant total des prestations sociales.

LA POPULATION RELEVANT DU RÉGIME AGRICOLE EST LE REFLET DES TERRITOIRES

Dans un certain nombre de régions, près d'une personne sur dix est protégée pour le risque maladie au régime agricole.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

3,5 millions de personnes sont couvertes en action sanitaire et sociale (ASS) à la MSA au 1^{er} juillet 2014 : - 1,8 million pour le régime des salariés agricoles ;

- 1,7 million pour le régime des non-salariés agricoles.

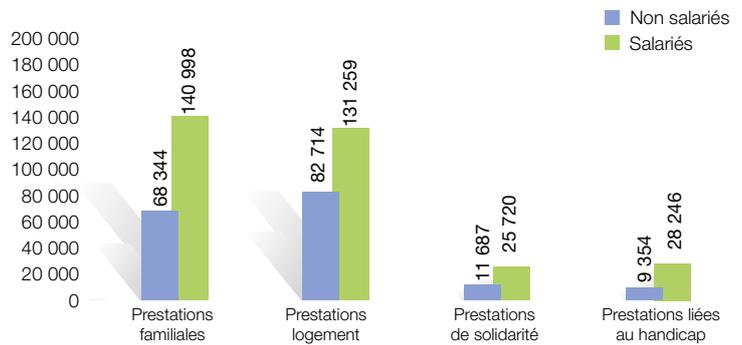
23 % des personnes couvertes en action sanitaire et sociale ont 75 ans et plus.

LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

Plus de 393 000

familles bénéficiaires d'au moins une prestation de la branche famille.

Au 31 décembre 2014, 393 132 familles au régime agricole ont bénéficié d'une ou plusieurs de ces prestations, effectifs en baisse de 2,0 % par rapport au 31 décembre 2013. Parmi celles-ci, 148 234 relèvent du régime des non-salariés agricoles (- 4,3 % par rapport à l'année précédente) et 242 796 du régime des salariés agricoles (en baisse de 0,8 %).



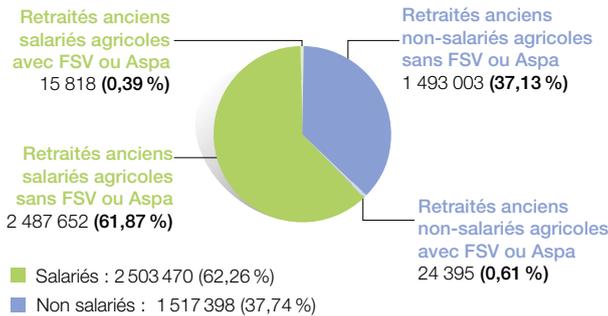
LES AVANTAGES DE RETRAITE

4 millions d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2014 – en diminution de 0,9 % par rapport à fin 2013 – pour plus de 3,5 millions de personnes.

L'effectif des retraités anciens non-salariés agricoles s'élève à 1,5 million de personnes, en diminution de 2,9 % par rapport à 2013.

Celui des retraités du régime des salariés agricoles s'élève à 2,5 millions de personnes, en hausse de 0,3 %.

560 000 polypensionnés bénéficient simultanément d'un avantage de retraite au titre des deux régimes non-salariés et salariés agricoles.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

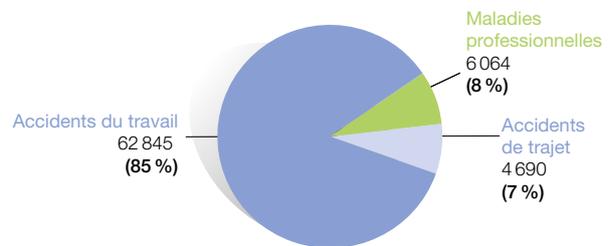
2,2 millions de personnes couvertes contre les accidents du travail et les maladies professionnelles :

- 1,7 million de salariés couverts en 2013 ;
- 560 000 non-salariés couverts en 2014.

En 2014, pour les salariés agricoles, 73 599 accidents et maladies professionnelles sont déclarés (- 2,7 % par rapport à 2013).

Le nombre des accidents proprement dits diminue de 1,9 %. Les accidents de trajet reculent de 10 % et les maladies professionnelles de 4,4 %.

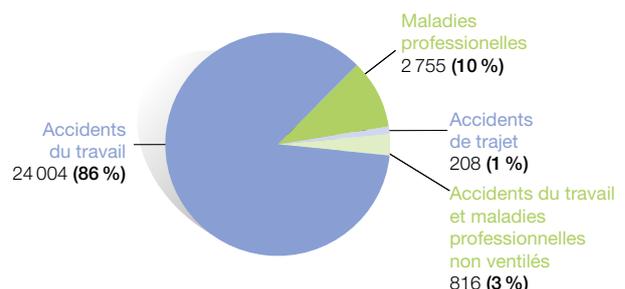
Les accidents du travail et les maladies professionnelles des salariés



France hors Alsace Moselle

En 2014, pour les non-salariés agricoles, 27 783 accidents sont déclarés, en progression de 8,0 % par rapport à 2013. Cette augmentation ponctuelle est liée à la reprise en 2014 par la MSA de la gestion des dossiers confiée précédemment à Apria/RSA. Les accidents du travail progressent de 7,1 % et les maladies professionnelles de 6,0 %. Les accidents de trajet reculent de 2,3 %.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles des non-salariés



France hors Alsace Moselle

LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

37 500

allocataires fin 2014. Le nombre de familles percevant des prestations de solidarité – le revenu de solidarité active (rSa), le contrat d'avenir (CAV), le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat initiative emploi (CIE) – est de 25 720 au régime des salariés agricoles et de 11 687 à celui des non-salariés à fin 2014.

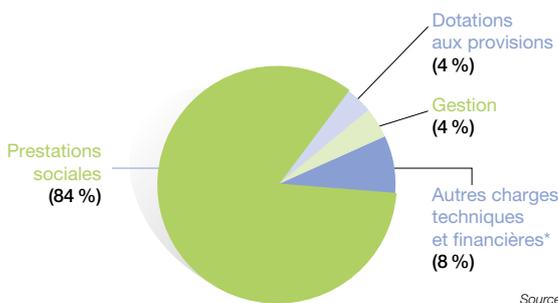
Les bénéficiaires du rSa au régime agricole (données consolidées)



Le financement du régime

33,1 **MILLIARDS D'EUROS DE CHARGES AU RÉGIME AGRICOLE EN 2014, SOIT 84 % DE PRESTATIONS SOCIALES**

Le total des charges du régime agricole s'élève à 33,1 milliards d'euros au titre de l'année 2014, en légère baisse de - 0,2 %. Ce montant comprend les charges relatives aux quatre branches – maladie, accidents du travail, famille, retraite, y compris la RCO pour les non-salariés – la CMU-C et la médecine du travail. Le montant des prestations sociales (prestations légales et prestations extra-légales) versé par le régime agricole pour l'ensemble des risques représente 27,7 milliards d'euros⁽¹⁾, en hausse de + 1,1 % par rapport à 2013.

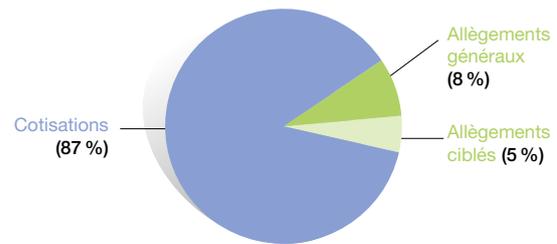


Source : MSA

(1) Pour la branche famille, seules les prestations familiales proprement dites (ALF incluses) sont retracées dans les comptes du régime agricole. Le montant de prestations sociales n'intègre pas celui des risques CMU-C et de la médecine du travail.

11,4 **MILLIARDS D'EUROS DE PRESTATIONS SOCIALES AU RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES EN 2014**

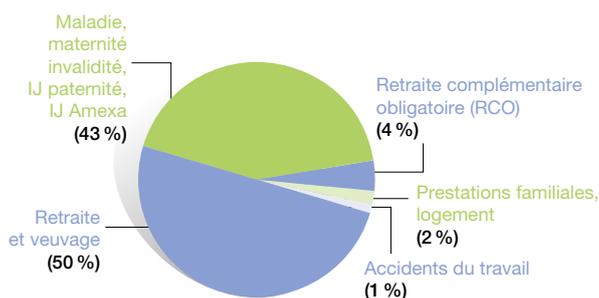
Le total des charges du régime agricole s'élève à 33,1 milliards d'euros au titre de l'année 2014, en légère baisse de - 0,2 %. Ce montant comprend les charges relatives aux quatre branches – maladie, accidents du travail, famille, retraite, y compris la RCO pour les non-salariés – la CMU-C et la médecine du travail. Le montant des prestations sociales (prestations légales et prestations extra-légales) versé par le régime agricole pour l'ensemble des risques représente 27,7 milliards d'euros⁽¹⁾, en hausse de + 1,1 % par rapport à 2013.



Source : MSA

16,3 **MILLIARDS D'EUROS DE PRESTATIONS SOCIALES AU RÉGIME DES NON SALARIÉS AGRICOLES EN 2014**

Le montant des prestations sociales versées par le régime des non-salariés agricoles augmente de + 0,9 % par rapport à 2013. Cette progression résulte, d'une part, de la croissance des dépenses des branches maladie et accidents du travail maladies professionnelles (en lien notamment avec l'augmentation des dépenses hospitalières publiques) et, d'autre part, de la hausse des dépenses de la branche RCO.



Source : MSA

32,9 **MILLIARDS D'EUROS DE PRODUITS AU RÉGIME AGRICOLE EN 2014, DONT PLUS D'UN TIERS DE FINANCEMENT PROFESSIONNEL**

Les produits du régime agricole s'établissent à 32,9 milliards d'euros au titre de l'année 2014. Ce montant comprend les produits des quatre branches – maladie, accidents du travail, famille, retraite, y compris la RCO pour les non-salariés – la CMU-C et la médecine du travail. L'ensemble des produits augmentent de + 0,8 % en 2014.

